

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 15	
Pouvoirs : 02	
Pour	15
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
31/03/2026	
Date d'affichage :	
13/04/2026	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le sept avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET

Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Matéo MOLLARET, Alix RICHERMOZ, Benoît RICHERMOZ et Laurent TRESALLET

Absents-Excusés :

Mesdames Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE), Nathalie GARCIA (pouvoir à Laurent TRESALLET)

Madame Anaïs POCCARD-CHAPUIS a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/04/041: Désignation d'un délégué auprès de l'Association des Communes Forestières de Savoie
(Nom C.L. 5.3.5)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

Vu les statuts de l'Association des Communes forestières de Savoie ;

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026,

Considérant que la commune de PEISEY-NANCROIX est adhérente à l'association des Communes forestières de Savoie, il y a lieu de nommer UN délégué titulaire et UN délégué suppléant au sein de cette association,

Se portent candidats :

- Pierre ASTIER-PERRET (titulaire)
- Claude DEVILLE (suppléant)

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret
- **DESIGNE** en tant que délégués l'association des Communes Forestières de Savoie
 - **Monsieur Pierre ASTIER-PERRET, délégué titulaire**
 - **Monsieur Claude DEVILLE, délégué suppléant**

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Anaïs POCCARD-CHAPUIS



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

